

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus tenue le 16 novembre 2021 à laquelle sont présents les conseillers, Patrice Thauvette, Aglaé Jobin-Miller, Josée St-Louis, Sylvie Roussel, Clément Trottier et Yves Plouffe, formant quorum sous la présidence de M. le maire David Cyr

Sont également présents, le directeur général par intérim, Robert Leclair, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur de l'urbanisme M. Robert Vincent ainsi que 28 citoyens.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire débutant à 20 h.

289-11-2021

ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en ajoutant au varia au point 10.1 : *Demande d'aide financière*. L'ordre du jour demeure ouvert à toute autre modification.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. INFORMATION & CORRESPONDANCE**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 1. Adoption des comptes
 - Comptes à payer
 2. Liste des déboursés
 - Dépenses incontournables
 - Salaires
 3. Nomination du maire suppléant
 4. Nomination du représentant à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
 5. Signataire Desjardins et autres
 6. Renouvellement logiciels et soutien informatique
 7. Budget Office Municipal d'Habitation
 8. Autorisation de signature à la cour municipale
- 6. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT**
 1. Dérogation mineure 2021-1386
 2. Demande d'approbation d'un plan cadastre – minute 938
 3. Demande d'approbation d'un plan projet de lotissement – minute 9587
 4. Mandat à la MRC - Projet de plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 1. Achat ordinateur avec carte vidéo pour salle communautaire
 2. Adoption de l'horaire du Bingo des Filles d'Isabelle
 3. Préparation patinoire et sentier glacé
- 10. VARIA**
 1. Demande d'aide financière
- 11. QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ

290-11-2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉ.

291-11-2021

ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes;

ATTENDU que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis, et résolu à l'unanimité que le directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes apparaissant sur les listes suivantes portant le numéro de folio 100769-10-2021 et le numéro de la présente résolution :

- a) Liste des comptes fournisseurs au montant de 478 786.34 \$;
- b) Liste sélective venant de l'historique des prélèvements portant les numéros 39 à 30215-72177 au montant de 7 079,31 \$;
- c) Liste sélective venant de l'historique des chèques portant les numéros 9528 à 9534 au montant de 2 028,26 \$;
- d) Liste des dépenses incontournables portant les numéros de confirmation 73 à 31311-27893, quatre prélèvements et les chèques n° 9511 à 9535 au montant total de 102 0006 \$
- e) Liste des salaires du 1^{er} au 31 octobre 2021 portant les numéros de dépôt de 518541 à 518423 et un chèque portant le n. 1142 au montant de 87 607,99 \$.

ADOPTÉ.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements de Albatros pour aide financière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

292-11-2021

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal du Québec permet de « nommer un des conseillers comme maire suppléant lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de Monsieur Yves Plouffe au poste de maire suppléant jusqu'à une prochaine nomination;

Il est également résolu d'autoriser Monsieur Yves Plouffe à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, conjointement avec le directeur général tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité en cas d'absence ou d'incapacité du maire et qu'il soit substitut au maire pour représenter la municipalité à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

293-11-2021

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RIDL

ATTENDU que la municipalité doit nommer un représentant au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour y faire connaître son point de vue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette et résolu à l'unanimité de nommer Sylvie Roussel à titre de représentante de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus à la RIDL. Le conseil nomme également Josée St-Louis comme représentante substitut afin de pouvoir agir au nom de la représentante et de la municipalité en cas d'absence ou de vacances.

ADOPTÉ.

294-11-2021

AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU les résultats de l'élection du 7 novembre 2021;

ATTENDU que la charge dévolue au maire implique la signature de nombreux documents;

ATTENDU que selon les exigences de son institution financière, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus doit mettre à jour le nom des signataires des chèques;

ATTENDU que deux signatures sont nécessaires lors de l'émission d'un chèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur David Cyr ou en son absence le maire suppléant M. Yves Plouffe, à co-signer avec la directrice générale ou avec le directeur général par intérim, les chèques et tout autre document au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

QUE la Municipalité délègue aux personnes identifiées ci-dessus le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE les personnes identifiées ci-dessus puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant;

ADOPTÉ.

295-11-2021

PG SOLUTIONS – FACTURES 2022

ATTENDU que la municipalité doit utiliser une suite informatique complète et efficace pour la gestion des opérations courantes;

ATTENDU que le système PG solution que nous utilisons actuellement est complet et efficace en plus d'être convivial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications avec PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, au montant total de 21 612 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

296-11-2021

BUDGET OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

ATTENDU que l'Office municipal d'Habitation a déposé un budget 2021 révisé annexé au présent procès-verbal;

ATTENDU que la municipalité doit approuver cette révision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2021 révisé de l'OMH.

ADOPTÉ.

297-11-2021

AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-14259-10-21, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2022 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Plouffe, et résolu à l'unanimité que le conseil autorise Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT.

298-11-2021

DÉROGATION MINEURE 2021-1386

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 3 novembre 2021;

ATTENDU que le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-1386;

ATTENDU que le conseil reçoit favorablement la recommandation du comité qui est annexé au présent procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter, conformément à la loi, le rapport du comité consultatif d'urbanisme en date du 3 novembre 2021 présenté sous la signature de son président;

a) d'autoriser la demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-1386.

ADOPTÉ.

299-11-2021

APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 938

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7500-87-5546, plan préparé par Olivier Pelletier, arpenteur géomètre, sous le numéro 938 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de quatre (4) terrains pouvant recevoir des constructions;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 3 novembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7401-33-5784, dit plan effectué par Olivier Pelletier, arpenteur géomètre, sous le numéro 938 de ses minutes.

ADOPTÉ.

300-11-2021

APPROBATION DU PLAN CADASTRAL – MINUTE 9587

ATTENDU qu'un plan cadastral a été déposé pour étude dans le dossier matricule n° 7102-58-6660, plan préparé par François Gauthier, arpenteur géomètre, sous le numéro 9587 de ses minutes;

ATTENDU que l'objet de ce plan est la création de vingt-cinq (25) terrains pouvant recevoir des constructions;

ATTENDU que, conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, le plan cadastral a été présenté et analysé par les membres du CCU lors de la rencontre du 3 novembre 2021;

ATTENDU que conformément à l'article 4.2.3 du règlement 06-07-2000, relatif aux divers permis et certificats, ce projet doit être présenté au conseil pour analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier 7102-58-6660, dit plan effectué par François Gauthier, arpenteur géomètre, sous le numéro 9587 de ses minutes.

ADOPTÉ.

301-11-2021

MANDAT POUR UN PROJET DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que le conseil souhaite mettre en place un PIIA pour supporter la revitalisation du noyau villageois ;

ATTENDU que la MRC Antoine-Labelle possède les ressources pour effectuer un tel mandat dans le respect des normes législatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée St-Louis et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de nous préparer les bases d'un projet de PIIA.

ADOPTÉ.

TRAVAUX PUBLICS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS ET CULTURE

302-11-2021

ACHAT D'ORDINATEUR AVEC CARTE VIDÉO POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que les travaux de mise à niveau multimédia de la salle communautaire avancent bien ;

ATTENDU qu'il est recommandé par le technicien sur place de faire l'achat d'un ordinateur avec deux cartes vidéo pour faciliter la programmation et le soutien à distance en cas de problème, et que cela permettra également la diffusion par visioconférence des assemblées municipales ou autre événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un ordinateur avec deux cartes vidéo de Bélanger électronique au montant de 1 299\$ plus taxes ;

ADOPTÉ.

303-11-2021

AUTORISATION BINGO CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU que l'organisme Les Filles d'Isabelle souhaite organiser des bingos en 2022 ;

ATTENDU qu'une autorisation de la Municipalité est requise pour obtenir un permis de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus autorise la tenue de bingo au centre des loisirs au 15, chemin du Ruisseau -Serpent selon l'horaire soumis par Les Filles d'Isabelle, soit les ;

7 et 21 décembre 2021

7 et 21 juin 2022

4 et 18 janvier 2022

5 et 19 juillet 2022

1^{er} et 15 février 2022

2 et 16 août 2022

1^{er} et 15 mars 2022

6 et 20 septembre 2022

5 et 19 avril 2022

4 et 18 octobre 2022

3 et 17 mai 2022

1^{er} et 15 novembre 2022

ADOPTÉ.

304-11-2021

DEMANDE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU que les employés affectés à l'entretien de la patinoire ont reçu une formation au cours des dernières semaines et que des recommandations précises ont été faites par le formateur pour maximiser la durée et la qualité de la glace ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Clément Trottier, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une toile géotextile au montant de 5 592\$ plus taxes, pour faire un fond de glace efficace. Cette toile devrait être réutilisable pour 5 à 6 ans. Il est également entendu qu'il faudra deux équipes pour faire la préparation des fonds de glace, puisque le sentier glacé et la patinoire devrait être mis en route durant la même période pour maximiser la saison. Le budget prévu pour le sentier glacé est d'environ 10 000\$ pour la saison;

(Temps de confection, aménagement et entretien : 7 000 \$ - location et installation de matériel illuminé pour la saison complète : 3 000 \$)

ADOPTÉ.

VARIA

305-11-2021

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la guignolée du service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus ;

ATTENDU que c'est un service qui vient en aide à de très nombreuses personnes de la municipalité, via les paniers de Noël, le dépannage alimentaire et autres services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Thauvette et résolu à l'unanimité de faire un don de 500 \$ à la guignolée du Service collectif aux familles de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue de 20 h 25 à 21 h 10.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée lève la séance, il est 21 h 12.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
Maire

Par
Sec. -trés. /dir. gén.

Je, David Cyr, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

David Cyr
Maire